

Une centaine de manifestants à Colmar pour défendre la langue alsacienne

Une centaine de personnes regroupées à Colmar ce samedi 29 mai pour défendre la langue alsacienne et dénoncer la décision du Conseil constitutionnel de retoquer en partie la proposition de loi Molac.



Une centaine de personnes réunies à Colmar pour défendre la langue alsacienne. © Radio France - Julien Penot

Une centaine de personnes réunies à Colmar ce samedi 29 mai à l'appel du collectif "Pour que vivent nos langues" pour défendre haut et fort la langue alsacienne. La manifestation répond à la décision du Conseil constitutionnel de retoquer en partie la proposition de loi Molac. Une censure très mal vécue par les défenseurs des langues régionales.

L'Alsacien comme richesse culturelle

Le point de rendez-vous est au milieu d'une zone industrielle, sur le parking des locaux de l'association Eltern Alsace à Colmar. Un lieu isolé, mais le rassemblement rouge et blanc se repère facilement au milieu des bâtiments gris. Elsa, lycéenne de 18 ans en Terminale, est en cursus Franco-Allemand à Sélestat. "Cela m'apporte beaucoup de chose du point culturel, sur l'ouverture d'esprit et tant qu'on pratique le Français à côté je ne vois pas en quoi ça menace l'unité nationale", déclare la jeune fille au côté de ses parents.

On va se priver d'une partie de notre identité" - Elsa, 18 ans, lycéen en cursus franco-allemand à Sélestat.

Référence à l'article 2 de la constitution sur lequel s'appuie les Sages pour rappeler que "la langue de la République est le Français". "Mais ça n'empêche pas de parler Alsacien !, s'insurge Suzanne, retraitée à Pfastatt, qui parle couramment le dialecte, on a appris la grammaire et l'orthographe français parfaitement."

A ses côtés, son fils, Pierre, a lui aussi appris la langue régionale dès le berceau. "Mon travail je l'ai parce que je parle l'Alsacien. Cela me permet de comprendre les Bavaoïis, les Sud-Tyroliens et l'ensemble des gens dans la zone germanophones," argumente le manifestant.

Modifier la constitution ?

La décision du Conseil constitutionnel n'est pas un simple statu quo pour l'enseignement des langues régionales. Au rythme des prises de paroles, associations et partis politiques la décrivent comme un "retour en arrière, une mise en péril de l'enseignement immersif".

Il suffirait d'ajouter un mot : "Le Français est la langue commune de la France" - Claude Froehlicher, président de l'association Eltern Alsace.

Le réseau ABCM connaît bien la question : sur ses douze écoles, six le pratiquent de manière expérimentale. "Cette forme d'enseignement est jugée inconstitutionnel par les Sages, regrette Philippe Huffling, directeur d'une école ABCM à Ingersheim, et si on se base uniquement sur les textes, concrètement, il y a un mur."

Une impasse qui a une issue pour les manifestants : modifier l'article 2 de la constitution. "Il faut une révision constitutionnel", avance Claude Froehlicher, président de l'association Eltern Alsace, il y a probablement les deux tiers du Parlement qui pourraient y être favorable. Il suffirait d'ajouter un mot : "le Français est la langue commune de la France".

Jacobins contre Girondins

Les tensions autour des langues régionales sont profondes et résultent d'un duel entre deux idéologies politiques qui remontent à la Révolution Française. Le Jacobinisme, qui défend l'unité de la Nation centralisée contre les Girondins, qui prônent une meilleure répartition des pouvoirs entre les régions et Paris.

"On considère que la nation française repose sur l'unicité de la langue, de ce fait notre pays a dû mal à reconnaître sa propre diversité", analyse Pierre Klein, président de l'association Alsace bilingue.

Une position purement idéologique selon lui. Emmanuel Macron et le Premier Ministre ont d'ailleurs rappelé la richesse des langues régionales dans l'Hexagone. La demande d'une modification de l'article 2 cristallise encore plus le débat à un mois des élections régionales.